

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30

N° 4 - 161 / 2016 : LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR L'ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

N° 4 - 161 / 2016 : LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR L'ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pilote : Parc auto communautaire

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois possède un parc de 180 véhicules légers et lourds mais aussi d'engins motorisés. La gestion de ce parc est assurée par un service unique: le service parc auto communautaire. Ce service veille quotidiennement au maintien en condition optimale d'utilisation de l'ensemble des véhicules de l'agglomération mis à la disposition des services pour la réalisation directe de leurs missions.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe des mesures qui nécessairement induisent ou vont induire des modifications des parcs de véhicules professionnels notamment au travers de l'usage de « véhicule à faibles émissions » et « véhicule à très faibles émissions » de façon à ce que soient réduites les émissions de CO2 et de polluants (et ce sans distinction par type de motorisation).

En outre et pour accélérer le renouvellement du parc avec des véhicules à faibles et très faibles émissions, la loi fixe des niveaux minimum d'achat de ce type de véhicules pour l'Etat, les collectivités territoriales, les taxis et les loueurs.

Pour les collectivités territoriales 20% du parc devra être renouvelé avec des véhicules à faibles émissions. A partir du 1er janvier 2020, les services de transports publics (Etat, collectivités territoriales, etc) devront remplacer 50% de leur parc de bus et autocars par des véhicules à faibles émissions. Tous les bus et autocars devront être ensuite à faibles émissions à compter du 1er janvier 2025 (articles L. 224-7 et L. 224-8 du code de l'environnement).

Par ailleurs, dans le cadre de son plan climat énergie territorial, adopté en octobre 2013, l'agglomération s'est également fixé comme objectif de réduire les consommations énergétiques de son parc automobile (actions n°1 et n°3) en vérifiant notamment l'adéquation des véhicules avec les activités des services, en optimisant le parc existant et en organisant le renouvellement du parc avec des véhicules moins polluants et plus économes.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois propose la réalisation d'une étude d'opportunité, désigné diagnostic de flotte, afin de déterminer les évolutions futures de gestion et de renouvellement de son parc de véhicules, engins et des supports qui lui sont associés (ateliers, station carburant, ...) ; et ce selon les objectifs suivants :

1°- Identifier la nature des missions et besoins en « véhicules et engins » des différents services de l'agglomération en intégrant la notion d'usage interne des véhicules en pool.

2°- Analyser l'offre de véhicules disponibles sur le marché selon les différentes technologies de motorisation existantes : thermique « carburants classiques » (Gasoil (routier et non routier), essence), hybride, GNV, électrique, hydrogène... . Cette analyse fera ressortir le niveau de respect environnemental de la conception à la fin de vie par technologie et par véhicule ou engin.

3°- Proposer une organisation (plan de renouvellement et moyens associés (maintenance, exploitation, ...) - notion d'usage, ...) tant sur le plan technique que sur le plan économique qui prendra en compte :

- les enjeux d'exploitation,
- les enjeux de maintenance,
- l'enjeu de l'accompagnement à la prise en main par les utilisateurs des nouvelles motorisations ou nouveaux véhicules, engins,
- la durée de vie estimée des véhicules et engins en lien avec leur usage au sein de l'agglomération et des technologies de motorisations proposées,
- la notion d'amortissement du matériel dans le secteur public,
- la nature et le calibrage des installations de fourniture d'énergie.

4°- Présenter une perspective théorique annuelle de l'impact au niveau des émissions polluantes (gaz, particules, ...) et sonores de l'intégration de véhicules à faibles et très faibles émissions dans le plan de renouvellement général des véhicules et engins de l'agglomération d'ici à 2025 avec pour référence les émissions théoriques de l'année 2016.

5°- Intégrer la notion de fin de vie des véhicules et engins et les procédures associées qui pourraient être adoptées par l'agglomération afin d'avoir une gestion respectueuse de l'environnement lors des procédures de réforme ou de cession de ces équipements.

6°- Proposer en complément des solutions technologiques, des solutions d'organisation ou de service qui permettront la réduction du nombre global de kilomètres parcourus.

Cette étude participe aux objectifs du plan de déplacements urbains de l'Agglomération en cours d'élaboration.

Cette étude est subventionnable par l'agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique (ADEME) au titre de l'aide à la décision pour la mise en œuvre d'actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Cette aide peut atteindre 70% du montant de l'étude.

Je vous propose :

d'approuver la réalisation d'une étude sur la gestion et le renouvellement de la flotte de véhicules communautaires pour préparer l'application de la loi de transition énergétique et contribuer aux objectifs des actions 1 et 3 du PCET de l'Agglomération

d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant € HT		Montant € HT	%
Etudes	24500	ADEME	17150	70
		Agglomération	7350	30
Total	24500		24500	100

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le plan climat énergie territorial adopté par la délibération du 15 octobre 2013

VU l'avis du bureau communautaire du 22 septembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réalisation d'une étude sur la gestion et le renouvellement de la flotte de véhicules communautaires pour préparer l'application de la loi de transition énergétique et contribuer aux objectifs des actions 1 et 3 du PCET de l'Agglomération

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses		Recettes		
	Montant € HT		Montant € HT	%
Etudes	24500	ADEME	17150	70
		Agglomération	7350	30
Total	24500		24500	100

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE